



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ETIVAL-CLAIREFONTAINE, le 13 septembre 2021

TRANSFERT EFFECTIF DE LA COTATION DES TITRES SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH A PARIS

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE annonce que la demande d'admission des titres sur le marché Euronext Growth à Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le lundi 6 septembre 2021.

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE avait annoncé le 27 mai 2021 son intention de transférer la cotation de ses actions sur un marché plus approprié à sa taille, lui permettant d'alléger les contraintes réglementaires et de réduire les coûts afférents à la cotation, tout en continuant à bénéficier des avantages des marchés financiers.

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément au règlement européen sur les abus de marché (Règlement MAR).

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE a choisi CIC Market Solutions comme Listing Sponsor pour l'accompagner sur le marché Euronext Growth Paris.

Le document d'information élaboré dans le cadre de ce transfert est en ligne sur le site internet de la société <http://www.exacomptaclairefontaine.fr> sous le menu « actionnaires/informations réglementées ».

Le code ISIN d'identification des actions reste inchangé (FR0000064164) et le code mnémonique devient ALEXA.

Le calendrier du transfert sur Euronext Growth est le suivant :

13 septembre 2021

- Diffusion d'un communiqué de presse par la société et mise en ligne du document d'information
- Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions de la société sur Euronext Paris
- Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions de la société sur Euronext Growth Paris

15 septembre 2021

- Radiation des actions de la société sur Euronext Paris (avant bourse) ;
- Admission des actions de la société sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture).